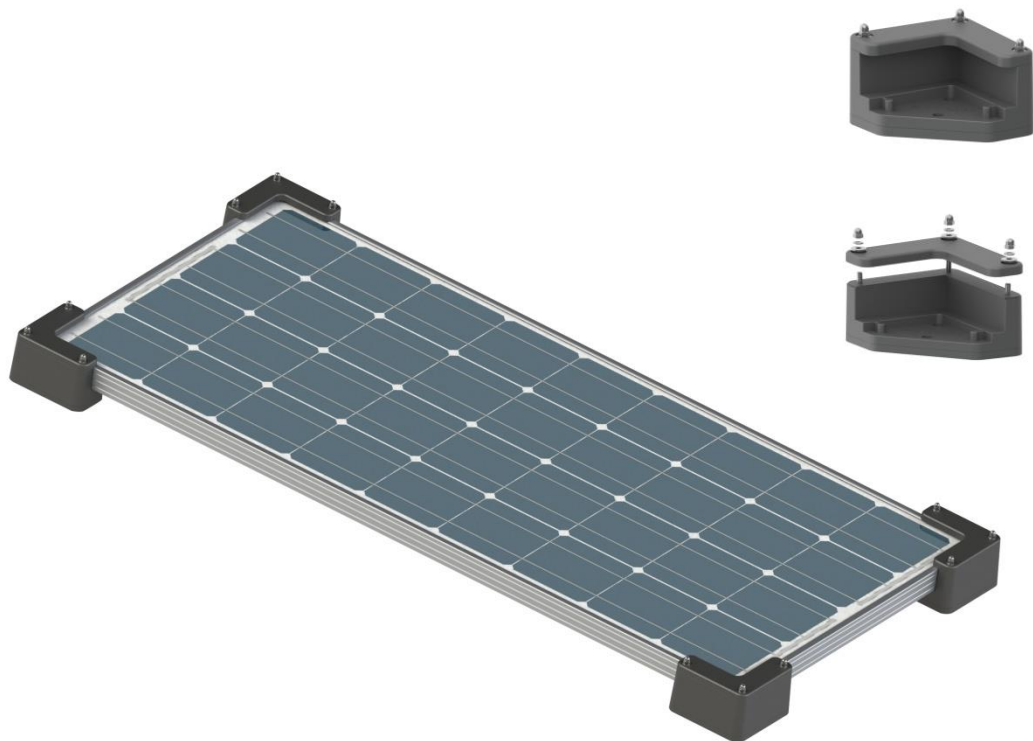


# UNIFIX 1C

FR



## Le support de fixation spécial camping-car

### IMPORTANT

- Pour les étapes de nettoyage avant collage : utilisez uniquement un chiffon humide et le dégraissant fourni. Ne pas utiliser d'alcool/ de white spirit...
- Utilisez un pistolet à colle propre (sans résidu de colle ou silicone qui pourrait nuire au collage).
- Respectez 4 heures de temps de séchage. Ne pas bouger ou manipuler pendant cette période

Cher client, nous vous remercions pour votre achat de l'un de nos produits Uniteck. Veuillez lire avec attention toutes les instructions avant d'utiliser le produit.

Le support Unifix 1C est destiné exclusivement à la fixation de vos panneaux Unisun. Il a été conçu pour être utilisé sur une surface plane (ex : toit de camping-car).

Pour réaliser la connexion panneau/régulateur/batterie, nous vous recommandons d'utiliser les kits prêts à l'emploi Uniconnect qui optimisent vos performances électriques et simplifient le montage :

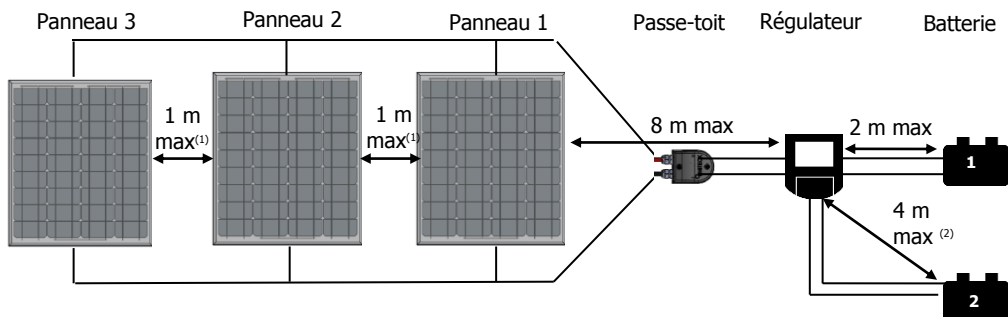
- Uniconnect 1.6 = connexion 1 panneau
- Uniconnect 2.6 = connexion 2 panneaux
- Uniconnect 3.6 = connexion 3 panneaux

## VUE D'ENSEMBLE ET SCHÉMA DE CABLAGE

Avant toute fixation et connexion, veuillez respecter :

- les distances maximum indiquées ci-dessous entre chaque élément.
- l'ordre de raccordement

### Câblage Unifix + Uniconnect



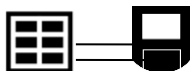
<sup>(1)</sup> Possibilité de rallonger la distance entre les panneaux d'un mètre supplémentaire, en rajoutant un Unicable 612B et 612 R (câbles non fournis avec les kits Uniconnect).

<sup>(2)</sup> Kit connexion batterie 2, non fourni avec le kit Uniconnect (option)

### Ordre de connexion



❶ Connexion régulateur → batterie



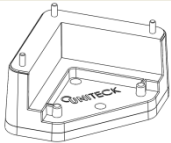
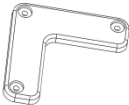




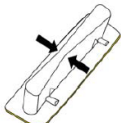
❷ Connexion panneau → régulateur



❸ Connexion régulateur → consommateur électrique

Pour le débranchement veuillez procéder dans l'ordre inverse. Pour plus d'informations, se référer au manuel d'utilisation de votre régulateur de charge photovoltaïque.

## Éléments fournis

				
<b>x4</b>	<b>x4</b>	D5 <b>x12</b>	D5 <b>x12</b>	M5 <b>x12</b>
				
<b>x1</b> colle	<b>x2</b> dégraissant			

## A prévoir pour le montage

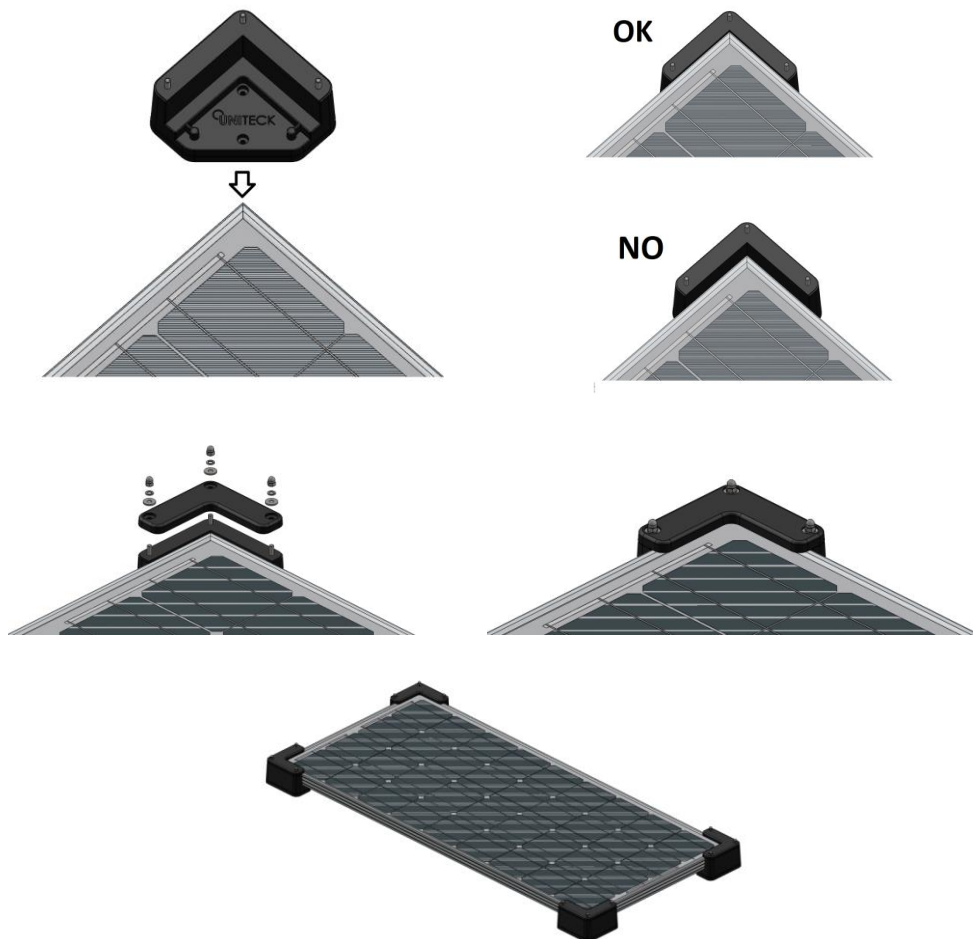
- un chiffon légèrement humide.
- un pistolet à colle. Veillez à ce que ce dernier soit parfaitement propre (sans résidu de colle ou silicone qui pourrait nuire au collage).

## CONSIGNES DE SÉCURITÉ

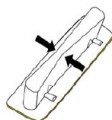
- Prenez les mesures appropriées pour prévenir les accidents pendant vos travaux de montage.
- Si le support et le matériel de montage sont exposés aux rayons du soleil pendant une longue période, il y a un risque de brûlure. Protégez-vous.
- A la fin des travaux, vérifiez que vos supports et panneaux soient bien fixés.

Votre surface doit être propre, sèche, exempte de graisse et dépolvoisée. Nettoyez au préalable la surface avec un chiffon humide (non fourni), puis laissez sécher quelques minutes. (ne pas utiliser d'alcool/ de white spirit)

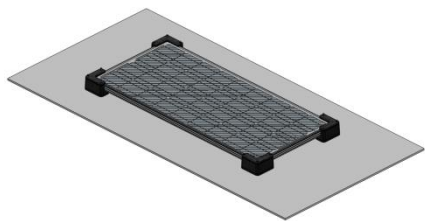
- Fixez les 4 supports Unifix sur votre panneau.



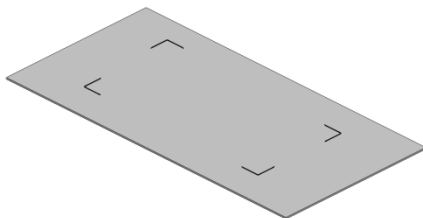
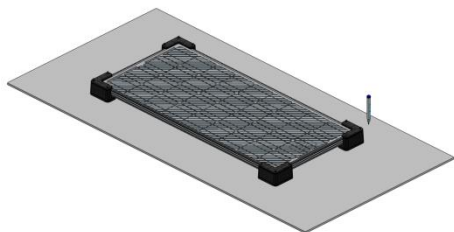
- Nettoyez la zone de pose de vos supports avec le dégraissant fourni. (ne pas utiliser d'alcool/de white spirit...).



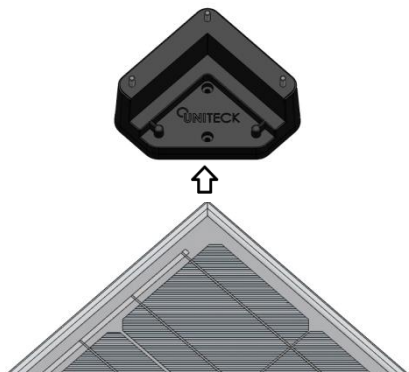
- Posez à blanc (sans colle) votre panneau à l'endroit souhaité.



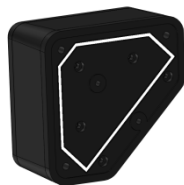
- Réalisez un marquage autour des supports pour visualiser le positionnement des supports.



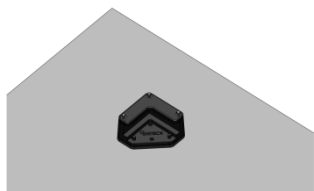
- Enlevez vos angles du panneau



- Appliquez la colle sur vos 4 supports sur la zone indiquée en blanc sur le visuel



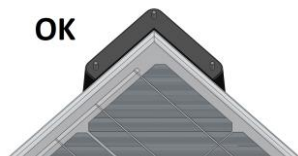
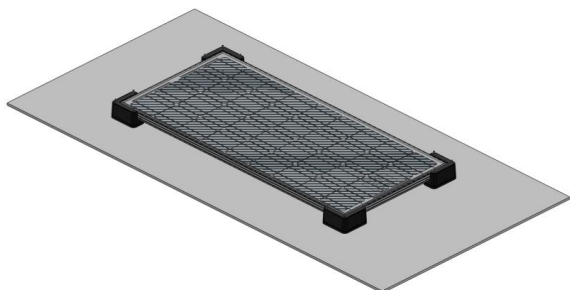
- Repositionnez les supports sur les marquages préalablement réalisés. Réalisez une pression brève de haut en bas.



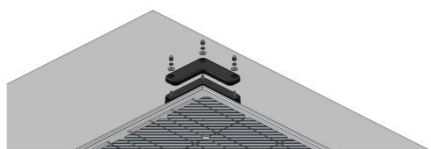
**Respectez 4 heures de temps de séchage. Ne pas bouger ou manipuler pendant cette période.**

Pendant ce temps d'attente, réalisez la pose du passe toit. (cf partie passe-toit)

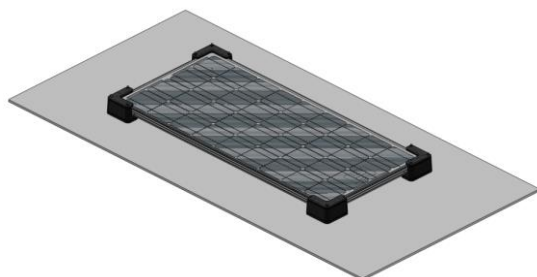
- Positionnez le panneau sur les angles de fixation.



- Fixez les 4 dessus d'angle sur les supports grâce aux rondelles plates, rondelles grower et écrous borgnes.



		
D5 <b>X4</b>	D5 <b>X4</b>	M5 <b>X4</b>



## KIT UNICONNECT - CONNEXION PANNEAU/RÉGULATEUR/BATTERIE (non fourni)

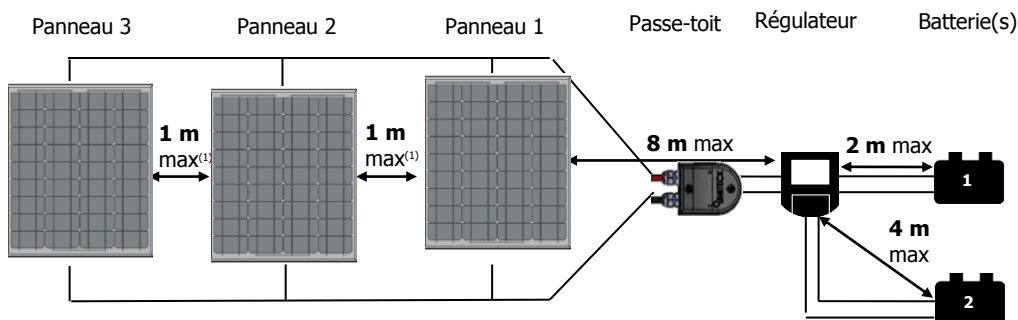
Pour réaliser la connexion panneau/régulateur/batterie, nous vous recommandons d'utiliser les kits de connexion prêts à l'emploi Uniconnect :

- Uniconnect 1.6 = connexion 1 panneau
- Uniconnect 2.6 = connexion 2 panneaux
- Uniconnect 3.6 = connexion 3 panneaux

Les kits Uniconnects sont équipés de câble solaire souple avec âme en cuivre étamé. Ils sont résistants aux conditions extrêmes (-40°C->120°C). De section 6 mm<sup>2</sup>, ils optimisent la puissance utile de votre installation en vous garantissant une chute de tension minimale.

Ils se raccordent simplement et rapidement aux panneaux grâce à leur connecteur MC4. Ils sont équipés d'un kit fusible pour protéger votre installation et votre batterie et sont fournis avec un passe-toit étanche résistant aux UV, des cosses batteries et des guides câbles.

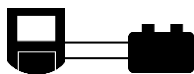
### VUE D'ENSEMBLE CABLAGE UNICONNECT



	Connexion inter-panneau		Connexion panneau /régulateur		Connexion régulateur/batterie	Guides câble
	Unicable 612 B + 612 R (1 mètre)	Kit dérivation	Unicable 681 B + 681 R (8 mètres)	Passe Toit <sup>(3)</sup>	Kit connexion batterie 1 avec cosses batterie + kit protection fusible	Guides câble
Uniconnect 3.6	x 2	x 2	x1	x1	x1	x 2
Uniconnect 2.6	x 1	x 1	x1	x1	x1	x 4
Uniconnect 1.6	-		x1	x1	x1	x 6

- <sup>(1)</sup> Possibilité de rallonger la distance entre les panneaux d'un mètre supplémentaire, en rajoutant un Unicable 612B et 612 R (câbles non fournis avec les kits Uniconnect).
- <sup>(2)</sup> Kit connexion batterie 2 non fourni avec le kit Uniconnect (option)
- <sup>(3)</sup> Le passe-toit est prévu pour être collé et/ou vissé. Pour garantir l'étanchéité, utilisez la colle comprise dans le kit Unifix 1C ou une colle d'étanchéité.

Veillez respecter l'ordre de connexion suivant :



❶- Connexion régulateur -> batterie



❷ Connexion panneau -> régulateur

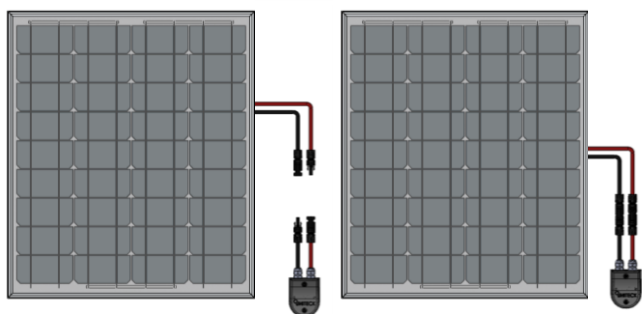


❸ Connexion régulateur -> consommateur électrique

Pour le débranchement veuillez procéder dans l'ordre inverse. Pour plus d'informations, se référer au manuel d'utilisation de votre régulateur de charge photovoltaïque.

## ZOOM CONNEXION INTER-PANNEAU

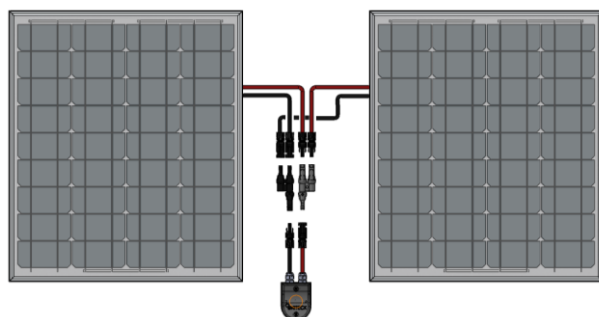
### Uniconnect 1.6



	x2
	x 2

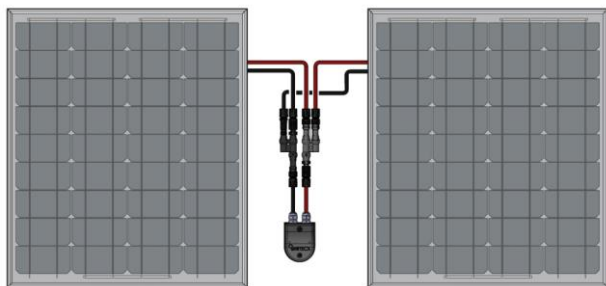
Nb : Pour la connexion panneau, retirez les bouchons situés à l'extrémité de vos câbles. Gardez-les précieusement afin de protéger vos câbles lorsque vous déconnectez vos panneaux pour vos opérations de maintenance ou de nettoyage par exemple.

### Uniconnect 2.6



	x1
	x1
	x3
	x3

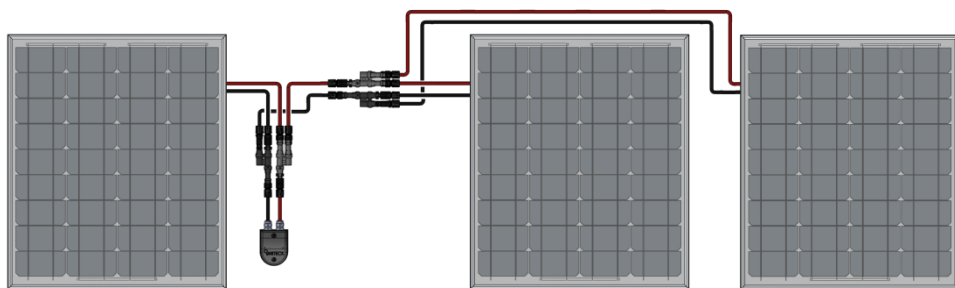
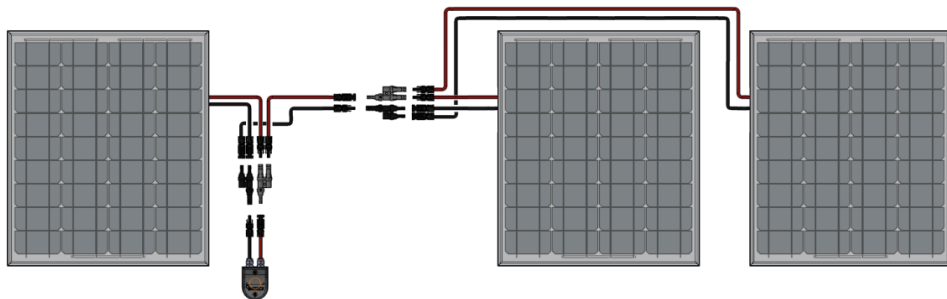




Nb : Pour la connexion panneau, retirez les bouchons situés à l'extrémité de vos câbles. Gardez-les précieusement afin de protéger vos câbles lorsque vous déconnectez vos panneaux pour vos opérations de maintenance ou de nettoyage par exemple.

### Uniconnect 3.6

	<b>x2</b>
	<b>x2</b>
	<b>x4</b>
	<b>x4</b>

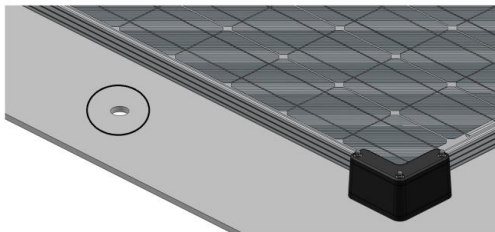


Nb : Pour la connexion panneau, retirez les bouchons situés à l'extrémité de vos câbles. Gardez-les précieusement afin de protéger vos câbles lorsque vous déconnectez vos panneaux pour vos opérations de maintenance ou de nettoyage par exemple.

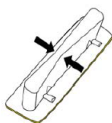
## INSTALLATION DU PASSE-TOIT

Procédez comme suit :

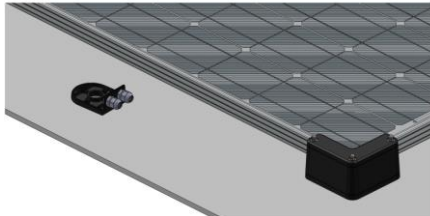
- Percez la cloison grâce à une scie cloche. Diamètre compris entre 15 et 20mm.



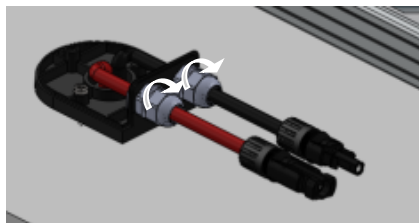
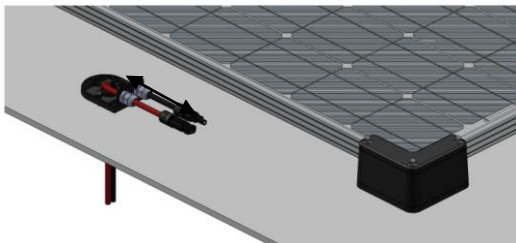
- Nettoyez la zone de pose avec le dégraissant fourni. (ne pas utiliser d'alcool/de white spirit...).



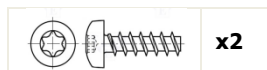
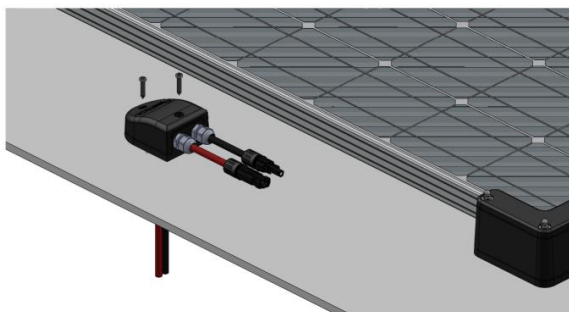
- Appliquez la colle fournie sur la zone indiquée en blanc sur l'image ci-dessous, puis positionnez-le à l'endroit du perçage.



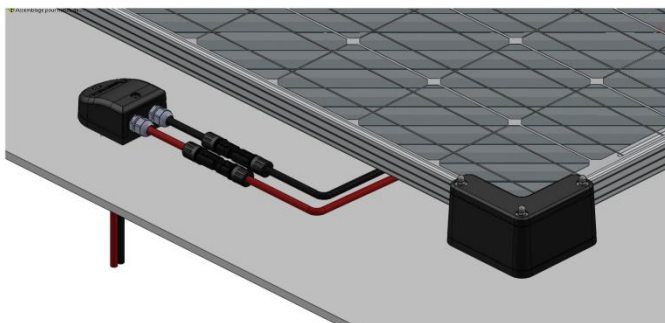
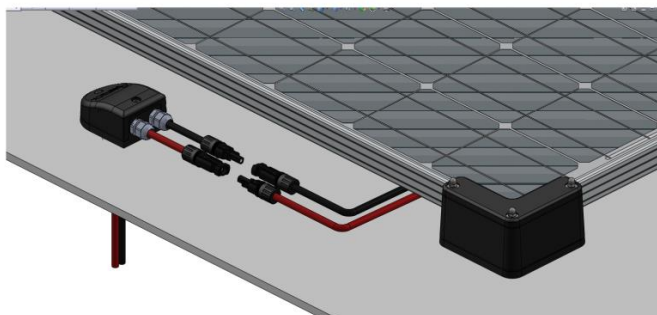
- Passez les câbles. Gardez une longueur suffisante pour votre câblage. Serrez les écrous du presse-étoupe pour assurer une étanchéité.



- Fermez le capot grâce aux 2 vis plastiques.



- Raccordez les connecteurs entre eux. (Pas de risque d'erreur, les connecteurs sont polarisés).



## UNIFIX 1.C

### Dimension

125 x 125 x 85 mm

### Poids (avec visserie)

300 g

### Visserie

Visserie inox

### Pièces plastiques

Nylon polyamide 66

Chargé à 30% en fibre de verre

## UNICONNECT

### Section câbles

6mm<sup>2</sup>

### Conducteur

Souple classe 5/6

### Gaine extérieure

Caoutchouc ignifugé

Type EM8, sans halogène type E16 avec faible émission de fumée et gaz corrosif en cas d'incendie

### Résistance câble

- eau
- température en service
- température en court-circuit (5 sec)
- uv
- chocs

AD7 (immersion)

-40°C/+120°C

250°C

Oui

Impact moyen (AG2)

### Normes câbles

EN 60332-1 / EN 50267-1 / EN 50267-2 / EN61034 /  
IEC 60332-1 / IEC60754-1/IEC 60754-2 / IEC 61034

### Connexion batterie

Connecteur

Cosses batterie

Fusible

- calibre
- entraxe

60 A

30 mm

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II - France

Sika® Aktivator PRO



## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identifiant du produit

**Nom du produit** : Sika® Aktivator PRO

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Non disponible.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Producteur/Distributeur** : Sika France S.A.  
84 rue Edouard Vaillant  
93351 LE BOURGET CEDEX  
France

**N° de téléphone** : 01 49 92 80 00

**N° de fax** : 01 49 92 80 52

**Adresse email de la personne responsable pour cette FDS** : EHS@fr.sika.com

**Numéro d'appel d'urgence** : ORFILA: 01 45 42 59 59  
Centre antipoison de Paris: 01 40 05 48 48  
Centre antipoison de Lyon: 04 72 11 69 11  
Centre antipoison de Marseille: 04 91 75 25 25

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

#### Fournisseur

**Numéro de téléphone** : ORFILA: 01 45 42 59 59  
Centre antipoison de Paris: 01 40 05 48 48  
Centre antipoison de Lyon: 04 72 11 69 11  
Centre antipoison de Marseille: 04 91 75 25 25

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Définition du produit** : Mélange

#### Classification selon la directive 1999/45/CE [DPD]

Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

**Classification** : F; R11  
Xn; R65  
Xi; R38  
R67  
N; R50/53

**Dangers physiques ou chimiques** : Facilement inflammable.

**Dangers pour la santé humaine** : Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. Irritant pour la peau. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

**Dangers pour l'environnement** : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R et mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

**Date d'édition** : 05.08.2011.

**N° de FDS.** : 125402-1

1/13

Quick-FDS [16493-39848-13646-017396] - 2013-02-25 - 11.04.08

**SECTION 2: Identification des dangers****2.2 Éléments d'étiquetage**

Symbole(s) de danger :



Indication de danger :

Facilement inflammable, Nocif, Dangereux pour l'environnement

Phrases de risque :

R11- Facilement inflammable.  
 R65- Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.  
 R38- Irritant pour la peau.  
 R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.  
 R50/53- Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Conseils de prudence :

Non applicable.

Ingrédients dangereux :

Éléments d'étiquetage supplémentaires :

Non applicable.

**2.3 Autres dangers**

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

Non disponible.

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

Substance/préparation :

Mélange

Nom du produit/composant Identifiants	%	Classification		Type
		67/548/CEE	Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
naphta léger (pétrole), hydrotraité CE: 265-151-9 CAS: 64742-49-0 Index: 649-328-00-1	>= 50 - < 75	F; R11 Xn; R65 Xi; R38 R67 N; R51/53	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336i Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411	[1]
Heptan CE: 205-563-8 CAS: 142-82-5 Index: 601-008-00-2	>= 35 - < 50	F; R11 Xn; R65 Xi; R38 R67 N; R50/53	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	[1] [2]
Bis(triméthoxysilylpropyl)amin CE: 280-084-5 CAS: 82985-35-1	>= 2.5 - < 5	Xi; R41 N; R51/53	Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 2, H411	[1]
3-triméthoxysilylpropane-1-thiol CE: 224-588-5 CAS: 4420-74-0	>= 0,25 - < 1	Xn; R21/22 N; R51/53	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H312 Aquatic Chronic 2, H411	[1]
		<b>Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci- dessus</b>	<b>Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.</b>	

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni PTB ou tPTB, ni soumises à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Type

Date d'édition

: 05.08.2011.

N° de FDS. : 125402-1

2/13

### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

[3] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

[4] La substance remplit les critères des vPvB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

### SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin.
- Inhalation** : Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
- Contact avec la peau** : Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Continuer de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
- Ingestion** : Risque d'absorption par aspiration. Si le produit est ingéré, il peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions. Ne pas faire vomir. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Obtenir des soins médicaux dès que possible.
- Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.

#### 4.2 Effets et symptômes les plus importants, aigus ou différés

##### Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Peut causer une irritation des yeux.
- Inhalation** : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Les effets graves d'une exposition peuvent être différés.
- Contact avec la peau** : Irritant pour la peau.
- Ingestion** : Risque d'absorption par aspiration. Peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions. Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac.

##### Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Aucune donnée spécifique.
- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
nausées ou vomissements  
migraine  
sommolence/fatigue  
étourdissements/vertiges
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation  
rougeur
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
nausées ou vomissements

#### 4.3 Indication quant à la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

- Note au médecin traitant** : En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.
- Traitements spécifiques** : Pas de traitement particulier.

Date d'édition : 05.08.2011.

N° de FDS. : 125402-1

3/13

**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés** : Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO<sub>2</sub>, de l'eau pulvérisée ou de la mousse.

**Moyens d'extinction inappropriés** : Ne pas utiliser de jet d'eau.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

**Dangers dus à la substance ou au mélange** : Liquide facilement inflammable. L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur, ce qui risque d'entraîner une nouvelle explosion. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion.

**Risque lié aux produits de décomposition thermique** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
dioxyde de carbone  
monoxyde de carbone  
oxydes d'azote  
oxydes de soufre

**5.3 Conseils aux pompiers**

**Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée. Cette substance est très toxique pour les organismes aquatiques. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Pour le personnel autre que le personnel d'intervention** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

**Pour les agents d'intervention** : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**Petit déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Absorber avec une matière inerte et placer dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant.

Date d'édition : 05.08.2011.

N° de FDS. : 125402-1

4/13



**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**Grand déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant.

**6.4 Référence à d'autres sections** : Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.  
 Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.  
 Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

**SECTION 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux de stockage et dans des espaces confinés à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-déflagrant. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques.

**Conseils sur l'hygiène professionnelle en général** : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités** : Stocker conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la section 10). Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

**7.3 Utilisations finales spécifiques**

**Recommandations** : Non disponible.  
**Solutions spécifiques au secteur industriel** : Non disponible.

Date d'édition : 05.08.2011.

N° de FDS. : 125402-1

5/13

Quick-FDS [16493-39848-13646-017396] - 2013-02-25 - 11:04:08

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle****Limites d'exposition professionnelle**

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
Heptan	<b>Ministère du travail (France, 10/2007). Notes: valeurs limites réglementaires contraignantes, décret n° 2007-1539 du 26/10/2007, en application de l'article R4412-149 du Code du Travail.</b> VME: 1668 mg/m <sup>3</sup> 8 heure(s). VME: 400 ppm 8 heure(s). VLE: 500 ppm 15 minute(s). VLE: 2085 mg/m <sup>3</sup> 15 minute(s).

**Procédures de surveillance recommandées** : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il importe de vous reporter à la norme européenne EN 689 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques et aux documents de politique générale nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

**Doses dérivées avec effet**

Aucune DEL disponible.

**Concentrations prédites avec effet**

Aucune PEC disponible.

**8.2 Contrôles de l'exposition**

**Contrôles d'ingénierie appropriés** : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les moyens de contrôle automatiques intégrés devront permettre de maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant.

**Mesures de protection individuelles**

**Mesures d'hygiène** : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

**Protection oculaire/ faciale** : Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières.

**Protection de la peau**

**Protection des mains** : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. Numéro de référence EN 374. Pour une utilisation de courte durée ou pour la protection des projections: Gants en caoutchouc butyle/nitrile. (0,4 mm), Temps avant transpercement <30 min. Les gants souillés devront être retirés. Pour une exposition permanente: Viton gloves (0.4 mm), Temps avant transpercement >30 min.

**Protection corporelle** : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit. Recommandé : Protéger la peau en appliquant une pommade.

**Autre protection cutanée** : Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

Date d'édition : 05.08.2011.

N° de FDS. : 125402-1

6/13

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

- Protection respiratoire** : Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.  
filtre de vapeurs organiques (Type A)  
A1: < 1000 ppm; A2: < 5000 ppm; A3: < 10000 ppm
- Contrôle de l'exposition de l'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Aspect**

- État physique** : Liquide.
- Couleur** : Incolore.
- Odeur** : Hydrocarbure.
- Seuil d'odeur** : Non disponible.
- pH** : Non disponible.
- Point de fusion/point de congélation** : Non disponible.
- Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition** : Non disponible.
- Point d'éclair** : Vase clos: -4°C
- Vitesse d'évaporation** : Non disponible.
- Inflammabilité (solide, gaz)** : Non disponible.
- Durée de combustion** : Non applicable.
- Vitesse de combustion** : Non applicable.
- Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosion** : Plus basse valeur connue:  
Seuil minimal: 1.1% (naphta léger (pétrole), hydrotraité)  
Plus haute valeur connue:  
Seuil maximal: 7.4% (naphta léger (pétrole), hydrotraité)
- Pression de vapeur** : Plus haute valeur connue: 4.6 kPa (34.5 mm Hg) (Heptan)
- Densité de vapeur** : Non disponible.
- Masse volumique** : ~0.7 g/cm<sup>3</sup> [23°C (73.4°F)]
- Densité relative** : Non disponible.
- Solubilité(s)** : Insoluble dans les substances suivantes: eau
- Coefficient de partage n-octanol/eau** : Non disponible.
- Température d'auto-inflammation** : 285°C (Heptan)
- Température de décomposition** : Non disponible.
- Viscosité** : Dynamique: 2 mPa·s  
Cinématique (40°C): <0.069 cm<sup>2</sup>/s
- Propriétés d'explosivité** : Non disponible.
- Propriétés comburantes** : Non disponible.

**9.2 Autres informations**

Aucune information additionnelle.

Date d'édition : 05.08.2011.

N° de FDS. : 125402-1

7/13

**SECTION 10: Stabilité et réactivité**

- 10.1 Réactivité** : Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.
- 10.2 Stabilité chimique** : Le produit est stable.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
- 10.4 Conditions à éviter** : Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas mettre sous pression, couper, souder, braser, perforer, meuler les conteneurs ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation.
- 10.5 Matières incompatibles** : Très réactif ou incompatible avec les matières suivantes :  
matières comburantes
- 10.6 Produits de décomposition dangereux** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

**SECTION 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Conclusion/Résumé : Non disponible.

**Irritation/Corrosion**

Conclusion/Résumé : Non disponible.

**Sensibilisation**

Conclusion/Résumé : Non disponible.

**Mutagénicité**

Conclusion/Résumé : Non disponible.

**Cancérogénicité**

Conclusion/Résumé : Non disponible.

**Toxicité pour la reproduction**

Conclusion/Résumé : Non disponible.

**Tératogénicité**

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Informations sur les voies d'exposition probables : Non disponible.

**Effets aigus potentiels sur la santé****Contact avec les yeux** : Peut causer une irritation des yeux.**Inhalation** : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.**Contact avec la peau** : Irritant pour la peau.**Ingestion** : Risque d'absorption par aspiration. Si le produit est ingéré, il peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions. Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac.**Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques****Contact avec les yeux** : Aucune donnée spécifique.**Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
nausées ou vomissements  
migraine  
sommolence/fatigue  
étourdissements/vertiges**Date d'édition** : 05.08.2011.**N° de FDS** : 125402-1**8/13**

**SECTION 11: Informations toxicologiques**

- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation  
rougeur
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
nausées ou vomissements

**Effets retardés, effets immédiats et effets chroniques d'une exposition à court ou long terme****Exposition de courte durée**

**Effets potentiels immédiats** : Non disponible.

**Effets potentiels différés** : Non disponible.

**Exposition prolongée**

**Effets potentiels immédiats** : Non disponible.

**Effets potentiels différés** : Non disponible.

**Effets chroniques potentiels pour la santé**

Non disponible.

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

**Généralités** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Cancérogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Tératogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Effets sur le développement** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Effets sur la fertilité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Autres informations** : Non disponible.

**SECTION 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité**

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

**12.2 Persistance et dégradabilité**

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Nom du produit/composant	LogP <sub>ow</sub>	FBC	Potentiel
Heptan	4.66	-	élevée

**12.4 Mobilité dans le sol**

**Coefficient de répartition sol/eau (K<sub>oc</sub>)** : Non disponible.

**Mobilité** : Non disponible.

**12.5 Résultats de l'évaluation PTB et vPvB**

**PBT** : Non applicable.

**vPvB** : Non applicable.

**Date d'édition** : 05.08.2011.

**N° de FDS** : 125402-1

9/13

**SECTION 12: Informations écologiques**

12.6 Autres effets néfastes : Aucun effet important ou danger critique connu.

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**

## 13.1 Méthodes de traitement des déchets

**Produit**

**Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Ne pas éliminer de quantités significatives de déchets résiduels du produit par les égouts. Les traiter dans une usine de traitement des eaux usées appropriée. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales.







**Catalogue Européen des Déchets**

Code de déchets	Désignation du déchet
08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

**Emballage** : Les emballages nettoyés peuvent être recyclés. Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

**SECTION 14: Informations relatives au transport**

	ADR/RID - ADN/ADNR	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	UN1866	UN1866	UN1866
14.2 Désignation officielle de transport ONU	Résine en solution. Heptanes	Resin solution Heptanes	Resin solution Heptanes
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3  	3  	3  
14.4 Groupe d'emballage	II	II	II
14.5 Dangers pour l'environnement	P	P	P
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non disponible.	Non disponible.	Non disponible.
Autres informations	-	<u>Emergency schedules (EmS)</u> F-E, S-E	-
Code de classification	F1		

Date d'édition : 05.08.2011.

N° de FDS. : 125402-1

10/13

**SECTION 14: Informations relatives au transport**

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** : Non disponible.

**SECTION 15: Informations réglementaires**

**15.1 Réglementations/législation d'hygiène, sécurité et environnement spécifique à la substance ou au mélange**

**Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)****Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation****Substances extrêmement préoccupantes**

Aucun des composants n'est répertorié.

**Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux** : Non applicable.

**Teneur en COV (EU)** : COV (p/p) : 95.01%

**Autres Réglementations UE**

**REACH Information:** : Toutes les substances contenues dans les produits Sika sont :  
 - pré-enregistrées ou enregistrées par nos fournisseurs en amont, et/ou  
 - pré-enregistrées ou enregistrées par Sika, et/ou  
 - exclues du règlement, et/ou  
 - exemptées d'enregistrement.

**Inventaire d'Europe** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Réglementations nationales**

**Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7** : Sika® Aktivator PRO 84  
 heptane RG 84

**Installations classées** : 1432.

**Surveillance médicale renforcée** : Arrêtés du 11/07/1977 et du 13/07/2006 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée: non concerné

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique** : Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique

**SECTION 16: Autres informations**

☑ Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

**Abréviations et acronymes** : ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë  
 CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges  
 DNEL = Dose dérivée sans effet  
 mention EUH = mention de danger spécifique CLP  
 CPSE = concentration prédite sans effet  
 RRN = Numéro d'enregistrement REACH

**Texte intégral des mentions H abrégées**

**Date d'édition** : 05.08.2011.

**N° de FDS.** : 125402-1

11/13

**SECTION 16: Autres informations**

- : H224 Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.
- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H336i Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Texte intégral des classifications [CLP/SGH]**

- : Acute Tox. 4, H302 TOXICITÉ AIGUÛ: ORALE - Catégorie 4
- Acute Tox. 4, H312 TOXICITÉ AIGUÛ: PEAU - Catégorie 4
- Aquatic Acute 1, H400 DANGER AIGU POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
- Aquatic Chronic 1, H410 DANGER CHRONIQUE POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
- Aquatic Chronic 2, H411 DANGER CHRONIQUE POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2
- Asp. Tox. 1, H304 DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
- Eye Dam. 1, H318 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1
- Flam. Liq. 1, H224 LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 1
- Flam. Liq. 2, H225 LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2
- Skin Irrit. 2, H315 CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
- STOT SE 3, H336 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE [Effets narcotiques] - Catégorie 3
- STOT SE 3, H336i TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE: INHALATION [Effets narcotiques] - Catégorie 3

**Texte intégral des phrases R abrégées**

- : R11- Facilement inflammable.
- R21/22- Nocif par contact avec la peau et par ingestion.
- R65- Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
- R41- Risque de lésions oculaires graves.
- R38- Irritant pour la peau.
- R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- R50/53- Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R51/53- Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**Texte intégral des classifications [DSD/DPD]**

- : F - Facilement inflammable
- Xn - Nocif
- Xi - Irritant
- N - Dangereux pour l'environnement

**Historique**

- Date d'impression : 05.08.2011.
- Date d'édition : 05.08.2011.
- Date de la précédente édition : 14.02.2011.

**Avis au lecteur**

*Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité correspondent à notre niveau de connaissance à la date de publication. Toutes garanties sont exclues. Nos Conditions Générales de Vente en vigueur s'appliqueront. Veuillez consulter la Fiche de Données Techniques avant toute utilisation.*

Date d'édition : 05.08.2011.

N° de FDS. : 125402-1

12/13



**Date d'édition**

**: 05.08.2011.**

**N° de FDS. : 125402-1**

**13/13**

*Quick-FDS [16493-39848-13646-017396] - 2013-02-25 - 11:04:08*

# Fiche de Données de Sécurité

conforme à la Directive 91/155/CEE et ISO 11014-1

Date d'impression: 11.05.2004

Page: 1/6

Etablie le: 04.05.2004

FDS No.: 025-00202592.0000

## 1. Identification du produit et de la société

Identification du produit

Nom commercial

**Sikaflex-552**

Information sur le fabricant/fournisseur

Fabricant/fournisseur:	SIKA S.A.
Rue/boîte postale:	84 rue Edouard Vaillant, B.P.104
Code postal:	93351 LE BOURGET CEDEX
Pays:	France
No. de téléphone:	01 49 92 80 00
Télécopie:	Constr: 0149928098 Indu: 0149928097
Information générale:	
Téléphone d'urgence:	
	ORFILA: 01 45 42 59 59
	Centre antipoison de Paris: 01 40 05 48 48
	Centre antipoison de Lyon: 04 72 11 69 11
	Centre antipoison de Marseille: 04 91 75 25 25

## \* 2. Composition/information sur les composants

Nature chimique du produit

Polymère hybride polyuréthane-silane, réactif, chargé

## 3. Identification des dangers

Voir chapitre 11 et 12

## 4. Premiers secours

Indications générales

Dans tous les cas, présenter au médecin la fiche de données de sécurité.

Après inhalation

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact cutané

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact oculaire

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment à l'eau en écartant les paupières pendant au moins 15 minutes.

Appeler aussitôt un médecin.

Après ingestion

Ne pas faire vomir.

Appeler immédiatement le médecin.

#### **5. Mesures de lutte contre l'incendie**

Moyens d'extinction appropriés

- compatible avec tous les produits extincteurs habituels

Risques particuliers dûs au produit, à ses résidus de combustion ou aux gaz de combustion

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:

- Oxyde de carbone (CO)
- Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)
- Oxyde d'azote (NO<sub>x</sub>)

Informations complémentaires

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

#### **6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

Précautions individuelles

Veiller à assurer une aération suffisante.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire.

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les égouts, ni dans les eaux.

En cas de déversement dans les eaux fluviales, le sol ou les égouts, informer les autorités compétentes.

Méthodes de nettoyage/récupération

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel).

Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications du chapitre "élimination".

#### **7. Manipulation et stockage**

Manipulation

Précautions de manipulation

Voir Chapitre 8 / Equipement de protection individuelle.

Précautions contre l'incendie et l'explosion

Non applicable.

Stockage

Précautions pour les aires de stockage et les emballages

Conserver les emballages hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé.

Indications concernant les stockages réunis

Conserver à l'écart des denrées alimentaires, des boissons et des aliments de fourrage pour animaux.

**7. Manipulation et stockage (suite)**

Informations complémentaires

Protéger du gel.

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau.

**8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle**

Equipement de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène

Prévoir une bonne ventilation ou une aspiration locale des postes de travail.

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Protéger la peau en appliquant une pommade.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Ne pas fumer, manger et boire pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Protection respiratoire

Non applicable.

Protection des mains

gants en caoutchouc butyle/nitrile

Protection des yeux

Lunettes de sécurité.

Protection de la peau et du corps

Vêtement de travail.

**9. Propriétés physiques et chimiques**

Aspect: visqueux

Couleur: variable, selon la coloration

Odeur: pratiquement inodore

		Méthode
Point d'éclair	> 101 °C	

Pression de vapeur à 20°C	non applicable	
---------------------------	----------------	--

Masse volumique à 20°C	env. 1.45 g/cm3	
------------------------	-----------------	--

Solubilité dans l'eau à 20°C	insoluble	
------------------------------	-----------	--

VOC (solvants)	0.1 %	
----------------	-------	--

9. Propriétés physiques et chimiques (suite)

VOC (CH)

0.1 %

**10. Stabilité et réactivité**

Matières à éviter/réactions dangereuses

Réagit lentement avec l'eau pour former du méthanol/de l'éthanol provoquant un abaissement du point éclair.

Décomposition thermique et produits de décomposition dangereux

Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

**11. Informations toxicologiques**

Sensibilisation

Les essais sur le produit ont démontré qu'il n'est pas sensibilisant selon directive 406 et directive 429 d'essai OECD.

Les études ont été réalisées conformément à l'OECD "Principes de bonnes pratiques en laboratoire".

Effets sur l'homme

En cas de contact avec la peau:

Peut provoquer des irritations.

En cas de contact avec les yeux:

Peut provoquer des irritations.

En cas d'inhalation:

Peut provoquer des irritations.

En cas d'ingestion:

Peut provoquer des troubles.

**12. Informations écologiques**

Informations complémentaires

Ne pas rejeter le produit dans les égouts, les canalisations et sur le sol.

**13. Considérations relatives à l'élimination**

Produit

Recommandations

Traiter dans un centre d'élimination pour déchets spéciaux, en respectant les prescriptions correspondantes.

Voir Chapitre 15, Prescriptions Nationales.

13. Considérations relatives à l'élimination (suite)

Emballage

Recommandations

Les emballages nettoyés peuvent être recyclés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

14. Informations relatives au transport

ADR/RID

Informations complémentaires

Non repris comme matière dangereuse.

IMO/IMDG

Informations complémentaires

Non repris comme matière dangereuse.

IATA/ICAO

Informations complémentaires

Non repris comme matière dangereuse.

15. Informations réglementaires

Étiquetage selon la Directive-CE

Le produit n'est pas soumis à étiquetage selon les Directives communautaires et réglementations nationales en vigueur.

Voir chapitre 11.

Prescriptions nationales

Maladies professionnelles

Code de la sécurité sociale (L 461-1 à 461-8).

Tableaux publiés dans la brochure ED 486 de l'INRS.

Tableau(x) des maladies professionnelles n° : non concerné

Considération relatives à l'élimination

Élimination du produit:

Éliminer par incinération dans un centre agréé.

L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence de contraintes réglementaires et de prescriptions locales, relatives à l'élimination, le concernant.

**\* 16. Autres informations**

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées par(\*) à gauche de la page.

Recommended use: Chemical product for construction and industry

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité correspondent à notre niveau de connaissance à la date de publication. Toutes garanties sont exclues. Nos Conditions Générales de Vente en vigueur s'appliqueront. Veuillez consulter la Fiche de Données Techniques avant toute utilisation.

